



AC!Gironde

21 rue Saincric 33000 Bordeaux
ac.gironde@free.fr
05 56 81 88 91

CONTROLES, MACRON CA SUFFIT !

Décret publié le 30 décembre 2018: le gouvernement fait le choix de l'injustice, de l'arbitraire et valide une politique de précarisation rampante" des chômeurs. Il n'a qu'une seule tonalité : le durcissement impitoyable des sanctions et qu'un coupable: Le chômeur!

*** Les allocations avant ce décret étaient «seulement» suspendues désormais elles sont supprimées!**

La durée de radiation pour absence à convocation est d'un mois au lieu de 15 jours promis par Macron. En cas de 2e absence, 2 mois de radiation avec une suppression de 2 mois d'allocations, puis 4 mois de radiation en cas d'absence à une 3e convocation!

*** Pour une recherche insuffisante, de refus d'offres d'emplois, de formation, de prestation, c'est un, deux ou quatre mois de sanction (radiation + suppression de revenu) selon la répétition du « manquement ». Parallèlement le nombre de contrôleurs va tripler passant de 200 à 600 puis à 1000 fin 2019.**

*** Nouvelle obligation: les demandeurs d'emploi devront s'astreindre à remplir un livret numérique mensuel pour valider le paiement des droits ARE mensuel. C'est une expérimentation qui aura lieu en 2019 dans trois régions.**

*** Pire. L'Offre Reasonnable d'Emploi ne pourra plus être refusé à cause d'un salaire inférieur au salaire antérieurement perçu. Cette notion de salaire antérieur est supprimée, un chômeur pourra se voir donc sanctionné de facto s'il refuse une ORE**

*** Cerise sur le Gâteau, le gouvernement donne tout pouvoir à Pôle emploi sur la gestion des chômeurs et de leurs contrôles. Ce qui les autorise à prononcer toutes les sanctions sans regard extérieur! Vous pouvez imaginer les abus! Ils deviennent donc juge et parti! Ce qui est largement anti constitutionnel et totalement anti-démocratique vu les dispositions des arts R5412-5, R5412-6 et R5426-3, R542-10 du décret.**

*** Actuellement une renégociation de l'assurance chômage est en cours. Macron et son gouvernement impose une lettre de cadrage aux partenaires sociaux qui prévoit 4 milliards d'euros d'économies. Les droits des demandeurs d'emploi vont à n'en pas douter être laminés! La volonté du gouvernement et du patronat étant de détruire l'assurance chômage comme tout le reste du système de protection sociale.**

*** Non les chômeurs ne sont pas des assistés, les chiffres du ministère montrent qu'ils recherchent assidûment de l'emploi. La fraude est donc marginale: sur les 625 000 radiations prononcées en 2016, 4% étaient dues à une « insuffisance de recherche d'emploi », 0,4% le fait d'une fraude caractérisée et 0,02% liée à un second refus d'ORE**

6 MILLIONS DE DEMANDEURS D'EMPLOI dont 2 millions de personnes vivent, sous le seuil de pauvreté, tandis que 4 chômeurs sur 10 sont indemnisés par l'assurance chômage. Ils sont victimes d'une politique libérale qui dure depuis 44 ans et qui n'a cessé d'aggraver leur situation. Aujourd'hui en plus certains médias se régalaient en stigmatisant encore plus les plus fragiles! Rappelons à ces messieurs journalistes que les chômeurs ne sont ni responsables des licenciements ni des politiques mises en œuvre totalement catastrophiques!

Nous exigeons:

- Le retrait immédiat de ce décret
- Le retrait de la lettre de cadrage

ACTION JEUDI 17 JANVIER 2019 A 10H AU PÔLE EMPLOI DE MERIADECK